



Département du Rhône

Commune de MONTROTTIER

## COMPTE-RENDU REUNION CCAS DU JEUDI 06 JANVIER 2022 à 18h30

**Présents** : M. GOUGET, E. PANISSET, M. POLLET, M. SECOND, A. YAACOULI, K. LEGRAIN, L. LAURENT ,  
V. SUBRIN

**Absent ayant donné pouvoir** : C. DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à L.LAURENT

**Absent excusé** : B. BOUCHET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30

Les membres absents ont fait parvenir leur pouvoir.

Les membres présents adoptent le compte-rendu de la réunion précédente

### ❖ **Délibération sur la participation financière du CCAS aux repas partagés**

Un repas partagé est proposé aux personnes seules de la commune le 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois, et a lieu au foyer rural.

Une participation financière au coût du repas est demandée aux personnes inscrites. Les membres du CCAS ont voté à l'unanimité la prise en charge de 3 euros par repas et par personne, soit une contribution de 5 euros pour chaque participant.

### ❖ **Vote pour une demande d'aide sociale**

Une demande a été adressée en mairie afin d'aider, provisoirement, une personne dans une situation particulière et résidant sur notre commune.

Après étude de cette requête, les membres du CCAS ont décidé, à l'unanimité, d'aider financièrement cette personne sur une période temporaire.

### ❖ **Espace de gratuité**

La journée de « Grand Déballage » a été un succès. Malheureusement les travaux qui doivent être effectués sur les locaux de la cure pénalisent la bonne organisation de cet espace.

Différentes possibilités sont étudiées afin d'une part de permettre les jours d'ouverture comme prévu, et d'autre part de gérer l'afflux de dons apportés en masse lors des permanences.

Il est à déplorer que certaines personnes laissent des sacs devant les locaux en dehors des jours d'ouverture.

### ❖ **Alimentation solidaire**

Les permanences ont eu lieu pendant les fêtes de fin d'année sans aucune interruption.

Il est à souhaiter que les personnes de notre village en difficulté se fassent connaître soit en mairie, soit le mercredi matin au local des associations, afin de déterminer si cette association peut les aider.

### Questions diverses

Les colis de fin d'année ont été distribués avec l'aide parfois du Conseil Municipal Jeunesse ; quelques familles n'ayant pu être contactées sont identifiées.

Véronique SUBRIN présente sa démission aux membres du CCAS ; elle regrette de ne pas pouvoir être suffisamment disponible et préfère laisser sa place à une personne qui pourra plus s'investir. Le CCAS en prend note, regrettant toutefois ce départ. Les modalités de ce remplacement seront à définir.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20

Compte-rendu établi par L. LAURENT  
Le Président du CCAS Michel GOUGET



AFFICHÉ LE  
04 MARS 2022